

Date : 12/04/2021

De : GDS France

Destinataires : Réseau des GDS et partenaires

Note sanitaire porcine – note n° 15

1 Aujeszky

1.1 Nouveau foyer dans un élevage de sangliers de l'Allier (source GDS de l'Allier et OIE)

Le Laboratoire national de référence de l'Anses a confirmé un nouveau foyer de maladie d'Aujeszky dans l'Allier le 24/03. L'élevage concerné est un élevage de 65 sangliers situé sur la commune de Vieure. Le foyer a été détecté à l'occasion des opérations annuelles de prophylaxie.

Le département de l'Allier a perdu son statut officiellement indemne de maladie d'Aujeszky et des mesures de restriction de mouvements, similaires à celles imposées lors des précédents foyers, ont été adoptées préfectoral et seront maintenues jusqu'à la fin de l'assainissement (voir instruction technique ci-dessous).

1.2 Autres cas d'Aujeszky dans d'autres départements

Des cas ont été observés chez des chiens de chasse dans plusieurs départements français depuis quelques années. Cela démontre la circulation de la maladie chez les sangliers.

Rappel :

- **La maladie d'Aujeszky n'atteint pas l'homme.** Il s'agit d'une maladie des suidés qui atteint également les autres espèces de mammifères (bovins, chevaux, chiens, chats, renards ...). Ces derniers ne peuvent pas la transmettre à leur tour (ce sont des culs de sacs épidémiologiques) mais ils manifestent une forme systématique mortelle. Chez les suidés, la maladie provoque des symptômes neurologiques, reproducteurs ou encore digestifs sans être mortelle de façon systématique. Il n'existe pas de traitement et la vaccination est interdite pour pouvoir conserver ou retrouver le statut indemne. La viande de porcs abattus est tout à fait consommable.
- L'instruction technique relative à la gestion de foyers de maladie d'Aujeszky dans un département et aux conséquences sur les conditions de mouvements nationaux et d'échanges intra Union européenne de suidés (domestiques et sangliers) est disponible [en cliquant ici](#)

2 Biosécurité en élevages de suidés

2.1 Foire aux questions Biosécurité Transport

La mise à jour de la foire aux questions (FAQ) concernant la biosécurité lors des transports de suidés vient d'être faite. Pour accéder à cette FAQ, veuillez [cliquer ici](#).

2.2 Formation de formateurs de référents biosécurité en élevages de suidés

Des GDS ont indiqué avoir besoin de former des salariés comme formateurs de référents biosécurité en élevage de suidés. Il manque quelques participants pour pouvoir avoir le nombre minimal de personnes à former. Les personnes intéressées par cette formation sont invitées à en faire [en cliquant ici](#). **d'ici mardi 27 avril 2021 inclus.** En cas de besoin, cette formation de formateurs est également ouverte aux partenaires.

3 Bilan Groupe d'action Biosécurité et Prévention en filière porcine

Le Groupe d'Action Biosécurité et Prévention (GAPB) FPA s'est réuni le 25 mars dernier. Lors de cette réunion un point d'étape global a été réalisé.

3.1 Bilan des formations de référents biosécurité en élevages de suidés par Vivea

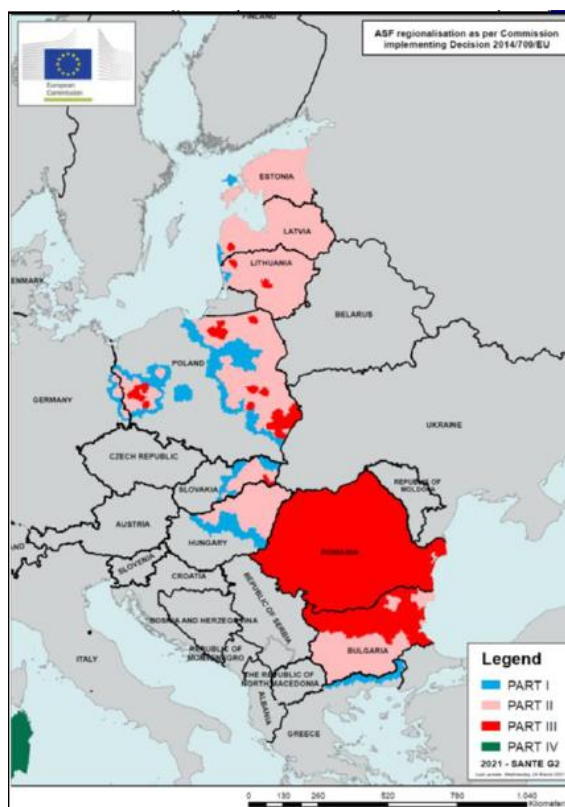
Une enquête de satisfaction concernant la formation de référents biosécurité en élevages porcins et avicoles a été menée par Vivea auprès d'éleveurs formés. Le bilan de cette enquête est présent [en cliquant ici](#).



4.2 Situation en Europe

Un total de 389 cas dans la faune sauvage et de 29 foyers domestiques (28 en Roumanie et 1 en Ukraine) ont été détectés en Europe au cours de la dernière semaine de mars 2021. Entre 373 et 507 cas et foyers avaient été détectés chaque semaine au cours des 3 dernières semaines. Depuis le 1^{er} juillet 2020, plus de 1321 foyers domestiques et 7971 cas dans la faune sauvage ont été détectés en Europe.

- Une carte interactive des foyers domestiques et cas en faune sauvage, mise à jour chaque mardi soir est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale temporelle des foyers et cas, selon des périodes et zones géographiques d'intérêt.
 - Une carte interactive des différents zonages est disponible sur le site de la Commission européenne ([lien](#)).



Carte 2 : Zonage de la FPA en Europe au 25/03/2021

Les zones sont ventilées par degré de risque en tenant compte de la situation épidémiologique et, notamment, des facteurs suivants : le risque découle d'une proximité relative avec la population de sangliers contaminée (partie I), la maladie ne touche que la population de porcs sauvages (partie II), la maladie touche à la fois des exploitations porcines et la population de porcs sauvages (parties III et IV). Il convient de distinguer une situation épidémiologique stabilisée dans laquelle la maladie est devenue endémique (partie IV) d'une situation toujours dynamique dont l'évolution est incertaine (partie III).

Pour plus de détails sur la situation en Europe, [cliquer ici](#).

4.3 Bilan de la surveillance de la FPA dans la faune sauvage française par le réseau SAGIR du 16/09/2018 au 19/03/2021

Le réseau SAGIR surveille l'état de santé de la faune sauvage en France métropolitaine. Dans ce cadre, une surveillance spécifique concernant la fièvre porcine africaine a été mise en place suite à l'apparition des cas en Belgique en 2018. Au 19/03/2021, toutes les analyses de recherche de la PPA étaient négatives. Le détail de la surveillance est disponible [ici](#).

4.4 Publication du livre du groupe d'action européen contre la FPA

Les membres de l'action COST ASF-STOP publie le livre « Understanding and combatting African Swine Fever ». Ce livre présente dans le détail l'ensemble des informations connues sur la FPA. Il est téléchargeable [ici](#).



5 Surveillance des virus influenza porcins : Résavip

5.1 Matinée Résavip : bloquer la date du 16 juin 2021

Résavip organise une matinée d'échange sur le nouveau lignage de virus influenza porcine **H1avN2** devenu majoritaire en France depuis 2020. La conférence est en ligne. Alors que les proportions des différents lignages de VIP étaient assez stables depuis la création de Résavip en 2011, un virage s'est produit en 2020, où la proportion du sous-type H1avN2 a augmenté alors que la proportion de H1avN1, prédominant jusqu'à lors, a diminué.

Analyse et échanges sur le sujet lors de la visio-conférence du 16 juin prochain.
[Inscrivez-vous dès à présent à l'évènement !](#)

5.2 Intérêts d'une telle surveillance

Résavip est le réseau national de surveillance des virus influenza A détectés chez le porc (VIP) en France métropolitaine. Son objectif est **d'approcher la diversité et la dynamique des VIP en France métropolitaine**. Résavip est coordonné au niveau national par La Coopération Agricole.

Les virus influenza A peuvent éventuellement avoir un impact sanitaire et économique majeur tant en santé publique humaine que vétérinaire. Ils peuvent aussi provoquer des zoonoses et ont un potentiel pandémique et panzootique.

Les infections à virus influenza porcins présents en France métropolitaine peuvent être enzootiques ou épizootiques. De plus, le Porc est considéré comme un réservoir de virus influenza humains et peut jouer le rôle d'hôte intermédiaire pour la transmission de virus influenza aviaires à l'Homme. Une émergence de nouveaux virus influenza porcins (VIP) est aussi possible suite à leur introduction depuis un autre pays, à un passage inter-espèce, un réassortiment ou encore une mutation. La grippe porcine est un danger sanitaire de troisième catégorie (Code rural).

Depuis 2011, Résavip, dispositif de surveillance des VIP tout à fait inédit en Europe, a permis d'augmenter considérablement le nombre annuel d'identifications virales et de progresser dans la connaissance des éléments épidémiologiques liés aux infections grippales en élevage porcin. La fédération des pouvoirs publics, des acteurs de la filière porcine, et des laboratoires d'analyses, de référence et de recherche autour d'un objectif commun a d'ores et déjà révélé l'intérêt d'un tel dispositif pour la surveillance de ces agents pathogènes aux conséquences économiques importantes en élevage porcin et à potentiel zoonotique.

Pour plus de détails, [cliquer ici](#).

